



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-144

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
:
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-144

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°2, il convient de créer une autorisation de programme et de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- de créer une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 850 000 € relative à l'aide au secteur locatif public,
- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

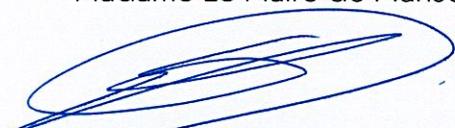
Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

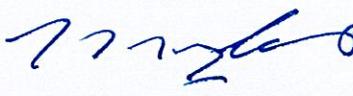
Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **30 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **30 DEC. 2024**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT – ANNEXE DM2 – 2024 – BUDGET PRINCIPAL

N°	Objet	Date de création	Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2024	CP 2025	Reste à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €		8 517 515,56 €	8 503 491,51 €	4 563,00 €	9 461,05 €	0,00 €
88	Maison de santé	2016	4 593 781,96 €		4 593 781,96 €	4 468 419,79 €	118 000,00 €	7 362,17 €	-0,00 €
89	PLUi-H	2016	603 000,00 €		603 000,00 €	509 389,16 €	60 000,00 €	8 610,84 €	25 000,00 €
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 137 027,51 €		1 137 027,51 €	1 047 865,68 €	81 000,00 €	8 161,83 €	-0,00 €
FC	Fonds de concours	2018	7 003 532,56 €		7 003 532,56 €	6 507 771,49 €	186 000,00 €	250 000,00 €	59 761,07 €
104	Transition énergétique écoles	2021	3 515 889,35 €		3 515 889,35 €	2 278 179,45 €	705 209,00 €	400 000,00 €	132 500,90 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 960 403,32 €		1 960 403,32 €	1 101 790,39 €	285 143,00 €	250 000,00 €	323 469,93 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	4 866 172,05 €		4 866 172,05 €	1 435 045,21 €	1 326 164,00 €	1 000 000,00 €	1 104 962,84 €
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	1 475 937,19 €	1 344 000,00 €	1 400 000,00 €	4 780 062,81 €
108	Voirie 2022-2026	2022	5 970 000,00 €		5 970 000,00 €	1 456 110,38 €	3 440 000,00 €	1 000 000,00 €	73 889,62 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	898 791,80 €	850 000,00 €	750 000,00 €	801 208,20 €
110	Recyclerie	2022	907 803,00 €	50 000,00 €	957 803,00 €	31 719,41 €	640 000,00 €	280 000,00 €	6 083,59 €
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	673 972,00 €		673 972,00 €	14 580,00 €	649 392,00 €	10 000,00 €	0,00 €
103	Musée de la faïence et de la battellerie	2023	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	58 732,81 €	176 000,00 €	1 250 000,00 €	1 515 267,19 €
111	Espace partagé – Co-working	2023	965 000,00 €	250 000,00 €	1 215 000,00 €	6 314,40 €	130 000,00 €	760 000,00 €	318 685,60 €
112	Aide au secteur locatif public	2024	850 000,00 €		850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	720 000,00 €

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL CC2R AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-2024CC7_1_2_144-DE

Numéro d'acte : 2024CC7_1_2_144

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : 2024CC7-1-2-144-BUDGET PRINCIPAL CC2R AUTORISATIONS DE PROGRAMME.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2024CC7-1-2-144 tableau Autorisation programme.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 13:54:40

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 13:54:46